



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

Cabinet

Bureau de la communication Interministérielle

Papeete, le 31 janvier 2013

INFORMATION MEDIAS

Plus sûre, plus pratique et valable 15 ans, la nouvelle carte nationale d'identité sécurisée (CNIs) sera délivrée à partir du lundi 3 février 2014 en Polynésie française

L'arrêté du 22 janvier 2014 publié ce jour au *Journal Officiel de la République française* permet désormais la délivrance en Polynésie française de la carte nationale d'identité sécurisée (CNIs) à compter du lundi 3 février 2014.

➤ *Qu'est ce que la CNIs ?*

La carte nationale d'identité sécurisée délivrée en Polynésie française est la même que celle délivrée en métropole. Elle est reconnue et valable dans toute l'Union Européenne.



Plus résistante, elle est dotée d'un format plus pratique (105mm x 74mm) qui correspond à une norme internationale. Elle est constituée d'un papier fiduciaire comportant un filigrane de sécurité (une Marianne) et laminée entre plusieurs couches de plastique pour créer une barrière interdisant l'accès aux informations personnalisées.

➤ *Sa durée de validité ?*

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la durée de validité d'une carte nationale d'identité sécurisée est de **15 ans pour les adultes et 10 ans pour les mineurs.**

➤ *Son coût ?*

En Polynésie française, tout demandeur adulte ou mineur doit s'acquitter d'un timbre fiscal d'une valeur de 1500 XPF.

➤ *Qui peut en faire la demande ?*

Toute personne, quel que soit son âge, peut en faire la demande à condition de pouvoir prouver sa nationalité française.

Contact Presse

communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr

www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

➤ *Où déposer vos demandes ?*

Les guichets de dépôt sont les mairies de votre lieu de domicile et les subdivisions administratives des Iles Sous-le-Vent à Uturoa et des Iles Marquises à Taihoae.

Le bureau des passeports et cartes nationales d'identité du Haut-Commissariat de la République à Papeete ne réceptionne que les demandes des personnes des archipels éloignés (Australes, marquises, Tuamotu-Gambier) de passage à Papeete.

➤ *Le délai de fabrication ?*

A la différence de la carte nationale d'identité cartonnée qui était confectionnée sur place par les agents de la DRCL, la nouvelle CNI sécurisée, comme le passeport biométrique, est fabriquée en métropole. Le délai entre la demande et la réception du titre par le demandeur peut ainsi varier de **3 semaines à 1 mois**, sans possibilité de délivrer, au niveau local, un titre temporaire.

ATTENTION !

Il est donc extrêmement important de prévoir ce délai d'attente et de l'anticiper avant tout évènement qui nécessite la présentation d'un titre d'identité (examens et concours, élections...).

➤ *Que faire de ma carte nationale d'identité cartonnée actuelle ?*

La carte nationale d'identité cartonnée reste pleinement valable, jusqu'à sa date d'expiration, pour tous les actes de la vie courante (paiement par chèque, examens et concours, ouverture d'un compte bancaire, élections, etc.).

ATTENTION !

Toute personne détentrice de l'ancienne carte nationale d'identité n'a aucune obligation de la changer, tant que celle-ci n'est pas arrivée au terme de sa validité.

➤ *Petit rappel des pièces à fournir :*

- Un formulaire Cerfa
- un acte de naissance
- un justificatif de domicile
- un timbre à 1500 F FCP – deux photos d'identité d'un format 35mm x 45mm
- une pièce d'identité avec photo. Cette liste n'étant pas exhaustive.

Enfin, pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez prendre l'attache des mairies et également consulter le site du Haut-Commissariat

www.polynésie-francaise.pref.gouv.fr

Coordonnées du Bureau des passeports et des cartes nationales d'identité :

Ouvert en journée continue du lundi au jeudi de 7h30 à 15h et le vendredi de 7h30 à 14h

Tél. : 46 86 40

cni-passeports@polynesie-francaise.pref.gouv.fr

Contact Presse

communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr

www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr